La Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E) est l'une des voies d'accès aux certifications professionnelles avec la voie scolaire et universitaire, l'apprentissage et la formation professionnelle continue.

Elle permet à toute personne engagée dans la vie active, d'obtenir une certification professionnelle par la validation de son expérience acquise dans le cadre d'une activité professionnelle et/ou extra professionnelle ; quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, justifiant d'au moins un an, d'expérience en rapport direct avec la certification visée (que l'activité ait été exercée de façon continue ou non).

Elle vise à faire reconnaître officiellement ses compétences par un diplôme, un titre, ou un certificat de qualification professionnelle enregistré préalablement au RNCP1.

Découvrir le programme